



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2022

Le 12 mars 2022 à 19 heures 30, début de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Sens Ludique à Saint-Martin-du-Tertre (89).

8 membres présents ou représentés sur les 15 membres de l'association, représentant 35 voix sur 42.  
Cf émargement.  
L'association est composée de 3 membres actifs et 12 membres individuels.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- modification des statuts

### 1ère délibération : modification des statuts

Le projet de modifications des statuts est présenté à l'Assemblée.  
L'Assemblée adopte article par article les modifications des statuts de l'association.  
(modification des articles 6.1, 6.2, 8.4 et 8.9)  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

Simon FOURNEL, Président

Philippe CAPELLI, Secrétaire de séance